

Département du  
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement  
de LENS

**VILLE DE GRENAY**

Le Maire de la ville de Grenay ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2023-95 du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 relative à la création de deux postes de conseillères municipales déléguées,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à - aux membres du Conseil Municipal,

**ARRETE**

Article 1 : Madame Mylène MATIFAT a été élue conseillère municipale déléguée à la vie militante à compter du 6 juillet 2023.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat et notifié à l'intéressé.

Fait à Grenay, le 7 juillet 2023

La Maire,  
Christelle BUISSETTE



Je soussigné(e) reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai deux mois pour le contester auprès du tribunal administratif à compter de la présente notification.

Notification faite le

Signature de la conseillère déléguée

le 12/7/23 A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned to the right of the date "le 12/7/23".